

Séance du 7 février 2019 à 19 heures

Le sept février deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Douelle sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (43)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BABOULENE Morgan (Trespoux-Rassiels).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. SIMON), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors – procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALLAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à Mme HILT), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 5

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement institutionnel

Objet : Désignation des élus communautaires chargés de représenter le Grand Cahors au sein du comité syndical du Syndicat mixte Célé Lot-médian (SMCLM)

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 7 février 2019

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Service : Développement institutionnel

Objet : Désignation des élus communautaires chargés de représenter le Grand Cahors au sein du comité syndical du Syndicat mixte Célé Lot-médian (SMCLM)

- Vu les délibérations n° 7 et 8 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 20/09/18 ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral DCL/2018/047 portant modifications statutaires du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé (SMBRC) du 26/11/18 ;

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations susvisées, notre assemblée a approuvé :

- L'adhésion du Grand Cahors au Syndicat mixte Célé Lot-médian (SMCLM), issu de l'extension du SMBRC, dont notre établissement était déjà adhérent qui a, pour ce faire, modifié ses statuts ;
- Le transfert par le Grand Cahors de sa compétence obligatoire en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), exercée par le SMCLM sur les quatre communes de notre agglomération incluses dans son bassin constituant son périmètre syndical (Bouziès, Cabrerets, Saint-Cirq-Lapopie, Tour-de-Faure).

Par arrêté inter-préfectoral susvisé, la création du SMCLM ainsi que ses statuts ont été approuvés. Pour rappel, ces statuts prévoient que notre groupement, dont une petite fraction de son territoire est incluse dans le périmètre syndical, dispose seulement d'un siège au sein du comité syndical.

Dès lors, il convient désormais que notre organe délibérant désigne parmi ses membres les deux élus, titulaire et suppléant, qui seront chargés de représenter le Grand Cahors au sein du comité syndical du SMCLM.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De désigner en tant que :
 - délégué titulaire : Monsieur SEGOND Dominique
 - délégué suppléant : Monsieur RAFFY Gilles

AR PREFECTURE

046-200023737-20190207-07_07_02_2019-DE
Reçu le 13/02/2019

pour représenter le Grand Cahors au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte Célé Lot-Médian dont il est membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE